PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL,
tenue le 25 février 2020 à 16 h, au bureau syndical.

PRÉSENCES :

Bilodeau Cynthia
Bouthillier Myriam
Brabant Chantal
Brunet Émilie
Chagnon Julie
Dubé Sylvette
Ferland Alexandre
Gabriele Karine
Gariépy Isabelle
Gaudreau Mélanie
Jacques Karen
Lapointe Katia
Lauzon Chantale
Lavoie Nadine
Leduc Marie-Claude
Lefebvre Véronique
Léveillé Amélie
Malouin Claudine
Martin Frédérique
Meloche Mélanie
Ménard Julie
Rozon Geneviève
Stever Shanna
Trifiro Jérôme
Turcotte Roxanne

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 1
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2020 ET SUIVIS 1
3. DEMANDE DE CONGÉ À 20 %, RÉSULTATS DE LA CONSULTATION, PROCHAINS PAS 2
4. ENCADREMENT DES STAGIAIRES, RÉSULTATS DE LA CONSULTATION 2
5. REMPLACEMENT AU COMITÉ EXÉCUTIF, COMITÉ DES FEMMES, COMITÉ DES JEUNES ET PARTICIPATION AU CAMP DE LA RELÈVE SYNDICALE 4
6. IMPLICATION POLITIQUE DE LA CSQ, CONSULTATION 5
7. FRANCISATION 5
8. CONSEIL GÉNÉRAL DE NÉGOCIATION 5
9. CHANGEMENT DE DATE DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DE MAI 5
10. FORMATION SST : ENSEIGNER ET APPRENDRE À EN PERDRE LA VOIX 5
11. QUESTIONS DIVERSES 5
12. VARIA 6

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Claudine Malouin,
Appuyé par Sylvette Dubé :

A1920-CD-DEC-29 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant au point varia :
a) Vol de données

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2020 ET SUIVIS

Proposé par Julie Ménard,
Appuyé par Amélie Léveillé :

A1920-CD-DEC-30 **Il est résolu à l'unanimité** d'adopter le procès-verbal du 21 janvier 2020 tel que présenté.

Suivis :

2.1 Libération de Katia
Le calendrier des libérations de Katia est remis aux personnes déléguées.

2.2 Souper des femmes
Nous demandons aux personnes déléguées d'acheminer les inscriptions au plus tard demain, afin d'effectuer la réservation au restaurant. Les participantes et les participants doivent apporter 20,00 $ en argent comptant. Un apéro sera offert par le SERV dans la salle et la conférence débutera à 16 h 30, avant le souper.

Le formulaire de désistement pour les mutations a été envoyé avec les autres documents que la CSTL a acheminés pour l'organisation scolaire 2020-2021. Nous rappelons qu'il est possible de se désister avant le 12 mai.

Une demande pour relancer les directions est faite afin de recevoir une réponse à la lettre déposée par les enseignants.

3. DEMANDE DE CONGÉ À 20 %, RÉSULTATS DE LA CONSULTATION, PROCHAINS PAS

La compilation de la consultation concernant les demandes pour travailler à 80 % est présentée aux personnes déléguées. À la lecture des résultats de la compilation, le comité exécutif met au jeu ces recommandations :

Le comité exécutif recommande à l'assemblée des personnes déléguées de retenir les actions 4, 11 et 12.

Le comité exécutif recommande la tenue d'un 4 à 6 afin que les enseignantes et les enseignants puissent se réunir pour rédiger leur projet de calendrier de travail à temps partiel, le mardi 24 mars 2020, au bureau syndical.

Proposé par Sylvette Dubé,
Appuyé par Julie Chagnon :

A1920-CD-DEC-31 **Il est résolu à l'unanimité** de retenir les actions 4, 11 et 12 et de tenir un 4 à 6 afin que les enseignantes et les enseignants puissent se réunir pour rédiger leur projet de calendrier de travail à temps partiel, le mardi 24 mars 2020, au bureau syndical.

4. ENCADREMENT DES STAGIAIRES, RÉSULTATS DE LA CONSULTATION

Les résultats de la consultation sur la compensation pour les maitres associés sont présentés aux personnes déléguées. Considérant les 3 pistes les plus populaires ressorties lors du sondage auquel 300 enseignantes et enseignants ont répondu :

- Diminuer la compensation de 450 $ à 400 $;
- Laisser la possibilité de choisir entre la libération et la compensation financière;
- Que la compensation soit reliée à la longueur du stage;

Le comité de l'encadrement des stagiaires recommande à l'assemblée des personnes déléguées d'adopter les cinq propositions suivantes :

Proposition 1 :

	Compensation financière	Budget de classe	Libération	Total	Différence avec le 660 $	Calculs basés sur l'année 2018-2019
Stage 1 et 2	375 $	25 $	1 demi-journée PM (125 $)	525 $	+ 135 $	20 stages 1 29 stages 2 49 x 135 $ = 6 615 $
Stage 3	375 $	25 $	2 demi-journées PM (250 $)	650 $	+ 10 $	33 stages 3 33 x 10 $ = 330 $
Stage 4	500 $	25 $	2 demi-journées PM (250 $)	775 $	- 115 $	25 stages 4 25 x 115 = 2 875 $

Le comité se base sur le nombre de stages de l'année 2018-2019, ce qui est donc approximatif, mais tout de même assez réaliste.

Les stages 1, 2 et 3 permettraient de dégager un montant de 6 945 $ (6 615 $ + 330 $).
Les stages 4 nécessiteraient une somme additionnelle de 2 875 $.

La différence du montant dégagé par les stages 1, 2 et 3 et la somme additionnelle que nécessiterait les stages 4 permettrait de réserver un montant de 4 070 $ (6 945 $ – 2 875 $) pour la formation.

Considérant le cout de formation de 3 jours des maitres associés :
250 $ x 3 jours x 14 participants = 10 500 $

Il pourrait y avoir une formation aux 3 ans.

Proposition 2 :
Demander qu'il y ait une rotation pour l'attribution des stages 1 à 4.

Proposition 3 :
Diminuer le montant versé au budget de classe de 50 $ à 25 $ et que le tout soit versé dans un budget stagiaire afin que, si les sommes ne sont pas utilisées, celles-ci soient versées au budget de l'encadrement des stages de l'année suivante.

Proposition 4 :
Possibilité de recevoir le montant des libérations non utilisé en compensation financière.

Proposition 5 :
Cette proposition n'est pas reliée au résultat du sondage, mais elle répond à la problématique qui est soulevée à plusieurs reprises : le fait que plusieurs enseignantes et enseignants demandent des stagiaires, mais qu'ils n'en reçoivent pas.
Que le comité d'encadrement des stagiaires exige chaque année la liste des enseignantes et des enseignants qui font une demande de stagiaire.

Amendements :

Amendement à la proposition 3 : Que si l'enseignant prend la compensation financière, celle-ci soit versée au budget stagiaire afin que, si les sommes ne sont pas utilisées, celles-ci soient versées au budget de l'encadrement des stages de l'année suivante.

Proposé : Sylvette Dubé;
Appuyé : Mélanie Meloche :

A1920-CD-DEC-32 **Il est résolu à majorité** d'inclure l'amendement Dubé à la proposition 3.

Amendement à la proposition 4 : Possibilité de recevoir le montant des libérations non utilisé en compensation financière parce que les libérations n'ont pu être utilisées.

Proposé Véronique Lefebvre,
Appuyé Roxanne Turcotte :

A1920-CD-DEC-33 **Il est résolu à l'unanimité** d'inclure l'amendement Lefebvre à la proposition 4.

Proposé Véronique Lefebvre,
Appuyé Katia Lapointe :

A1920-CD-DEC-34 **Il est résolu à majorité** d'adopter les cinq propositions émises par le comité d'encadrement des stagiaires telles qu'amendées.

5. REMPLACEMENT AU COMITÉ EXÉCUTIF, COMITÉ DE LA CONDITION DES FEMMES, COMITÉ DES JEUNES ET PARTICIPATION AU CAMP DE LA RELÈVE SYNDICALE

En remplacement d'Amélie Lapointe, vice-présidente au secrétariat, pour les réunions du comité exécutif, est élue à la majorité, madame Marie-Claude Nolin.

Un tirage au sort pour la participation au camp de la relève syndicale est réalisé.
Madame Andrée-Ève Lefebvre et madame Nancy Bourgault participeront au camp de la relève syndicale.

Durant la Semaine de la relève syndicale, qui aura lieu du 20 au 24 avril 2020, le comité des jeunes invite les membres de la relève syndicale du SERV à une activité au restaurant Poutineville de Vaudreuil-Dorion le 23 avril pour un 4 à 7.

Est élu par acclamation, madame Geneviève Rozon, en remplacement d'Amélie Lapointe au comité de la condition des femmes.

Est élu, par acclamation, monsieur Alexandre Ferland en remplacement de Carolanne Gagnon-Lambert au comité des jeunes.

6. IMPLICATION POLITIQUE DE LA CSQ, CONSULTATION

La démarche de consultation concernant l'implication politique de la Centrale est présentée aux personnes déléguées en vue d'une consultation à réaliser auprès des membres des établissements au plus tard le 3 mai 2020.

Il est proposé que les personnes déléguées présentent le document *Implication politique de la CSQ : consultation* aux membres de leur établissement et invitent ces derniers à répondre à la consultation en ligne au plus tard le 3 mai 2020.

Proposé par Amélie Léveillé,
Appuyé par Shanna Stever :

A1920-CD-DEC-35 **Il est résolu à l'unanimité** que les personnes déléguées présentent le document *Implication politique de la CSQ : consultation* aux membres de leur établissement et invitent ces derniers à répondre à la consultation en ligne au plus tard le 3 mai 2020.

7. FRANCISATION

Une présentation est donnée concernant les démarches réalisées par le SERV auprès de la commission scolaire en ce qui concerne la francisation.

8. CONSEIL GÉNÉRAL DE NÉGOCIATION

Un bref survol du résumé du Conseil général de négociation est présenté aux personnes déléguées ainsi qu'un succinct rapport de table FSE concernant la négociation nationale en cours.

9. CHANGEMENT DE DATE DE L'ASSEMBLÉE DES PERSONNES DÉLÉGUÉES DE MAI

L'assemblée des personnes déléguées qui devait avoir lieu le 26 mai 2020 en après-midi est déplacée au 27 mai 2020 en après-midi.

10. FORMATION SST : ENSEIGNER ET APPRENDRE À EN PERDRE LA VOIX

Une formation en santé et sécurité du travail sera offerte aux personnes déléguées. Cette formation s'intitule *Enseigner et apprendre à en perdre la voix : impact du bruit en milieu scolaire sur la santé, le bienêtre et les apprentissages*. Celle-ci sera offerte le mercredi 15 avril au Multi-Centre Saint-Charles au 418, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion sur libération de 13 h 20 à 16 h 30. Les personnes déléguées sont priées de s'inscrire auprès de Claudine avant le 2 avril 2020.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Concernant les frais de déplacement, ceux-ci doivent être réclamés à l'aide du formulaire du centre de services scolaires. Les frais de remboursement figurent à la clause 8-7.09 de l'entente locale.

- Le projet de Loi 40 a été adopté sous bâillon. Quelques éléments de celui-ci sont présentés dans une vidéo qui se trouve sur la page Facebook du SERV ainsi que les actions politiques faites par la FSE en commission parlementaire.

- Une enseignante nomme que son élève a 30 min/sem. de francisation. Elle demande s'il existe un minimum de service. La présidente va nous envoyer la politique sur l'accueil et l'intégration des élèves issus de l'immigration.

- Un remplacement prolongé devient un contrat après 2 mois.

- Une enseignante demande si une retraite progressive pourrait être de deux semaines de congé. La convention prévoit seulement le minimum de travail soit de 40 %.

- Pour un conjoint hospitalisé, les congés pour force majeure peuvent être utilisés (jusqu'à 3 jours pour hospitalisation et maladie), clause 5-14.02 G) c).

- Lors d'un accident du travail, les frais d'ambulance et les absences sont couverts par la CNESST.

- La date pour la mutation spéciale concernant l'ouverture de la nouvelle école de Vaudreuil vous sera envoyée par courriel.

- Les journées de maladie doivent être utilisées pour la maladie et les rendez-vous médicaux et cela vaut aussi pour les journées qui précèdent et qui suivent un congé.

12. VARIA

a) Vol de données : une lettre a déjà été envoyée. Un suivi sera assuré par la FSE.

Levée de l'assemblée à 18 h 57

Véronique Lefebvre
Présidente

Katia Lapointe
Membre siégeant au SERV